



L. LAVILLE

LES ESSENTIELS • 2022

cbn

CONSERVATOIRES
BOTANIQUE NATIONAUX
BAILLEUL
BASSIN PARISIEN-MNHN
BREST

DIVERSITÉ VÉGÉTALE DES DÉPENDANCES VERTES SUR L'AXE

N12

NORMANDIE ET CENTRE
VAL-DE-LOIRE



N. ROBOŪAM

AVANT-PROPOS

Des inventaires pour mieux connaître la flore et ses enjeux

Cette brochure est le résultat d'un **programme d'inventaires exécuté entre 2017 et 2021** par les Conservatoires botaniques nationaux de Bailleul (CBN de Bailleul), du Bassin parisien (CBNBP), de Brest (CBNB) et la DIR Nord-Ouest sur les plantes sauvages et la végétation des bords de route et des dépendances vertes.

Objectifs

- Acquérir de la connaissance sur les plantes sauvages du réseau de la DIR Nord-Ouest ;
- Dresser un bilan des plantes à fort intérêt patrimonial ou exotiques envahissantes ;
- Identifier les enjeux et les spécificités du patrimoine végétal des emprises du réseau de la DIR Nord-Ouest ;
- Proposer des actions de conservation, de gestion et de sensibilisation pour protéger et favoriser le développement d'une diversité végétale sur les emprises du réseau de la DIR Nord-Ouest.

La Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest (DIRNO)

Ce service déconcentré du ministère de la Transition écologique est responsable de 1 071 km de routes nationales organisées en 4 districts : Rouen, Manche-Calvados, Evreux et Dreux. Son territoire d'action s'étend sur les régions Normandie, Centre-Val de Loire et Hauts-de-France (en partie) pour un total de 10 départements. Elle assure, avec les autres DIR, l'ensemble des missions et compétences qui concourent au développement, à la gestion et à l'exploitation du réseau routier national.



Les Conservatoires botaniques nationaux

Ces établissements scientifiques et techniques sont chargés de la connaissance et de la préservation des plantes sauvages et des milieux naturels de leurs territoires d'intervention. Agréés par le ministère en charge de l'écologie, ils sont experts au service des politiques d'aménagement du territoire, de gestion et de conservation de la nature.



Talus couvert en prairie sur un échangeur de la N12 à Dreux - N. ROBOUAM

Les dépendances vertes de l'axe N12

Un réservoir de biodiversité à inventorier

Avec, à l'échelle nationale, une superficie équivalente à celle des parcs nationaux, les abords routiers occupent des surfaces non négligeables pouvant participer au maintien de la biodiversité. Souvent méconnus, ces milieux sont parfois le support d'une importante richesse floristique. Ils constituent un espace refuge et sont des zones de passage et d'échanges génétiques pour de nombreuses espèces végétales ou animales. Les dépendances vertes permettent aussi une meilleure intégration des routes dans le paysage. Toutefois, les infrastructures linéaires peuvent laisser une empreinte indélébile dans la matrice paysagère, notamment en contexte forestier.

LE TERRITOIRE ÉTUDIÉ

La route nationale 12, historiquement appelée « route de Paris à Brest » a connu des ajustements de tracés principalement au XVIII^{ème} siècle. Pour le réseau DIRNO elle court sur une longueur de 150 km en intégrant les portions de contournement, en traversant le Drouais, le Perche puis la campagne d'Alençon d'est en ouest et en coupant ainsi le nord du département d'Eure-et-Loir, l'Eure et l'Orne. Elle dessert principalement les villes de Dreux, de Mortagne-au-Perche et d'Alençon. La N12 est, sur cette partie de son tracé dépendant de la DIRNO (elle se poursuit en dehors en Île de France et en Bretagne, reliée aux Districts routiers de Dreux et d'Evreux. Trois Centres d'Entretien et d'Intervention (CEI) se répartissent la gestion : les CEI de Dreux, de Verneuil-sur-Avre et d'Alençon.



23 jours
de prospection
et d'analyse

298 km
de linéaires
inventoriés

160
relevés
botaniques

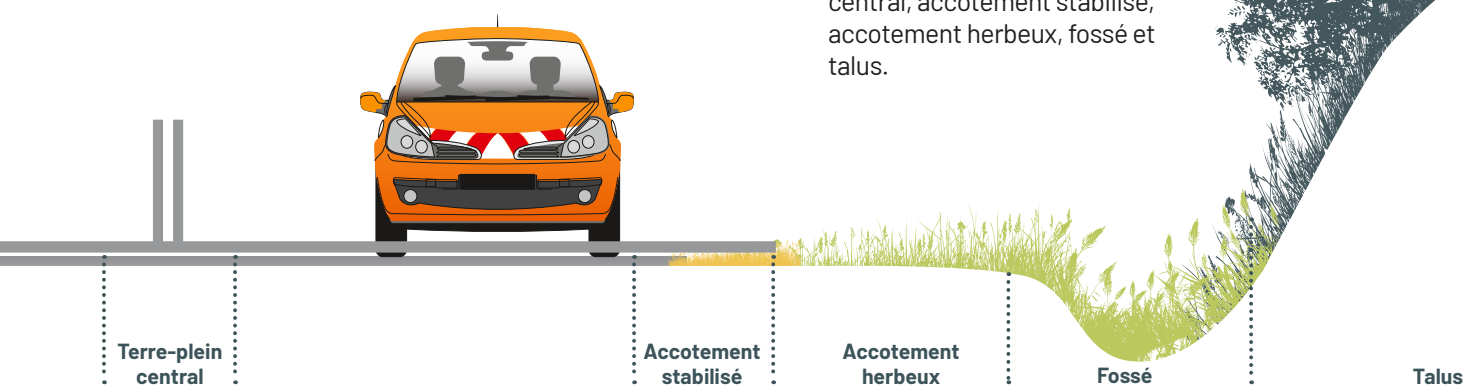
LA MÉTHODE D'INVENTAIRE

Pour inventorier les milieux naturels et les plantes de ce vaste territoire, un plan d'échantillonnage a été conçu sur les trois CEI.

L'objectif : recenser le plus de diversité possible sur l'axe N12. Des situations topographiques variées et des milieux différents (milieux ouverts, zones humides, boisements...) ont été choisis.

Lors des inventaires, différentes emprises ont été identifiées au sein des dépendances vertes : bord de route, échangeur, bassin, aire de repos ou de service, délaissé.

Les bords de route représentent 63% des emprises inventoriées sur l'axe N12. Plusieurs compartiments ont été distingués pour les inventaires : terre-plein central, accotement stabilisé, accotement herbeux, fossé et talus.



CHIFFRES CLÉS

VISION GLOBALE DE L'AXE ROUTIER

510
plantes
à fleurs et
fougères

153 sur le CEI de Dreux
225 sur le CEI de Verneuil-sur-Avre
360 sur le CEI d'Alençon

2
HABITATS
NATURA 2000

Herbiers aquatiques
à petits potamots
Herbiers aquatiques à Characées

6
grands types de
végétations

- aquatique à amphibie
- herbacées (pelouses et prairies)
- landes
- fourrés arbustifs et boisements

ENJEUX DE L'AXE N12

12
plantes
à fort intérêt
patrimonial

1 PLANTE MENACÉE FIGURANT SUR LA LISTE ROUGE NATIONALE

Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*)

3 PLANTES PROTÉGÉES EN CENTRE - VAL DE LOIRE

Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*)
Jonc des chaisiers glauque (*Schoenoplectus tabernaemontani*)
Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*)

6 « AVÉRÉES »

En Haute-Normandie
Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)

En Basse-Normandie
Cytise faux ébénier (*Laburnum anagyroides*)
Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)

En Centre-Val-de-Loire
Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
Ailanthé glanduleux (*Ailanthus altissima*)
Érable negundo (*Acer negundo*)
Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

10 PLANTES MENACÉES FIGURANT SUR LES LISTES ROUGES RÉGIONALES

En Haute-Normandie

La Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*), NT
La Sauge des prés (*Salvia pratensis*), NT
La Coronille Bigarée (*Coronilla varia*), NT (espèce ayant pu être plantée)
L'Anthriscus des dunes (*Anthriscus caucalis*), NT
Le Bleuet (*Cyanus segetum*), NT
L'Orchis bouffon (*Anacamptis morio*), EN

En Basse-Normandie

La Gesse hérissée (*Lathyrus hirsutus*), VU
La Gesse des bois (*Lathyrus sylvestris*), VU
Le Mélampyre des champs (*Melampyrum arvense*), NT

En Centre-Val-de-Loire

Le Jonc des chaisiers glauque (*Schoenoplectus tabernaemontani*), EN

3 « POTENTIELLES »

En Haute-Normandie
Rosier rugueux (*Rosa rugosa*)

En Basse-Normandie

Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
Vergerette à fleurs nombreuses (*Erigeron floribundus*)
Rosier rugueux (*Rosa rugosa*)

9
plantes
exotiques
envahissantes

LES SECTEURS SENSIBLES

Légende

- Axe N12
- ★ Plantes protégées
- Plantes menacées
- ◆ Plantes exotiques à risque

PLANTES À FORT ENJEU PATRIMONIAL



Source des données : CBN de Bailleul, de Brest et du Bassin parisien- Fond de carte : IGN

PLANTES REMARQUABLES

Les enjeux liés à la flore patrimoniale sont assez limités et dispersés tout le long du réseau routier prospecté entre Alençon et Dreux. Cependant les abords de Dreux concentrent, à travers plusieurs bassins favorables à des végétations humides et des talus propices aux orchidées, une forte densité d'enjeux biodiversité. Plus à l'ouest du réseau, sur le CEI d'Alençon, les secteurs à forts enjeux sont essentiellement situés au niveau des communes Les Ventes de Bourse et de Courgeoût, remarquables pour leurs talus favorables à des plantes des milieux secs sur sols calcaires.

PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



Source des données : CBN de Bailleul, de Brest et du Bassin parisien- Fond de carte : IGN

PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les emprises de cet axe routier traversant principalement le Perche sont assez largement concernées par les plantes exotiques envahissantes. Une densité d'observations de Renouée du Japon sur la partie ouest du réseau (CEI d'Alençon) est à souligner, et plus secondairement le Robinier faux-acacia s'implante çà et là. On peut noter, et c'est souvent le cas pour ces groupes, une concentration des stations les plus problématiques à proximité des pôles urbains et des zones d'habitation.

ZOOM SUR...

LES PLANTES ET MILIEUX REMARQUABLES

LES PRAIRIES ET PELOUSES MÉSOPHILES DE FAUCHE

Établies sur des sols généralement profonds et relativement drainants, les prairies mésophiles sont les espaces enherbés les plus communs. Néanmoins, leur surface ne cesse de diminuer par la mise en culture, tout comme leur qualité avec les labours, l'ensemencement et d'éventuels amendements. Les prairies mésophiles riches en espèces sont de plus en plus rares, et celles abritant des espèces patrimoniales d'autant plus. L'influence du milieu en interface directe avec la dépendance en prairie peut nettement impacter le cortège de plantes en présence. Ainsi des fertilisants azotés agricoles vont faire disparaître certaines espèces non tolérantes à l'enrichissement du sol. Au-delà des plantes, ces milieux présentent également un intérêt pour des cortèges d'insectes comme les criquets, sauterelles, papillons ou même les phasmes qui sont liés à ces milieux pour la reproduction et l'alimentation.

Les emprises de la N12 comme tous les bords de routes sont dominées par ces milieux ouverts. Ces surfaces constituent des refuges pour de nombreuses plantes herbacées dont certaines orchidées aux formes et couleurs surprenantes, bien représentées sur les accotements et les talus.

L'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) et l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*)

Ces deux orchidées plus communes sont observées très régulièrement le long de la N12. Leurs fleurs originales attirent l'œil des observateurs. Elles sont toutes deux typiques de ces prairies basses à rases et régulièrement entretenues sur des sols peu évolués.



E. FLORENT-GIARD



C. BLONDEL



C. BLONDEL

L'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*)

Cette orchidée protégée en région Centre-Val de Loire tient son nom à sa jolie inflorescence violette en pyramide au début de sa floraison. Elle affectionne particulièrement les bords de routes qui participent à son expansion en région, et se retrouve régulièrement le long de la N12. Elle devient de plus en plus commune en remontant vers le nord-ouest où elle n'est d'ailleurs plus protégée.



C. BLONDEL

L'Orchis bouffon (*Anacamptis morio*)

Cette orchidée en danger en Haute-Normandie et particulièrement sensible à l'enrichissement du sol se rencontre sur les prairies de fauches mésophiles neutro-acidocline. Ces milieux se développant sur sol sablo-limoneux à limoneux sont présents en plusieurs localités de la partie est de la N12 et représentent une originalité à l'échelle de la Haute-Normandie. Ils sont également propices à une autre plante patrimoniale : la Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*), elle aussi menacée en Haute Normandie.




T. BOUSQUET

Phasme gaulois (*Clonopsis gallica*)

LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Les zones humides figurent parmi les milieux les plus riches en termes de biodiversité. Il s'agit de terrains artificiels ou naturels gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire. Elles apparaissent comme des zones de transition entre les systèmes terrestres et aquatiques. Au sein de ces milieux, se développent des plantes amphibies (pouvant vivre hors de l'eau une partie de l'année) et des plantes strictement aquatiques. Le long de l'axe N12, plusieurs bassins concentrent une flore aquatique remarquable. Ces bassins apparaissent comme des zones favorables pour la biodiversité, la flore et la faune, et jouent un rôle de continuité entre les éléments naturels humides (vallées, mares, étangs...).




Scirpe glauque (*Schoenoplectus tabernaemontani*) - C. BLONDEL

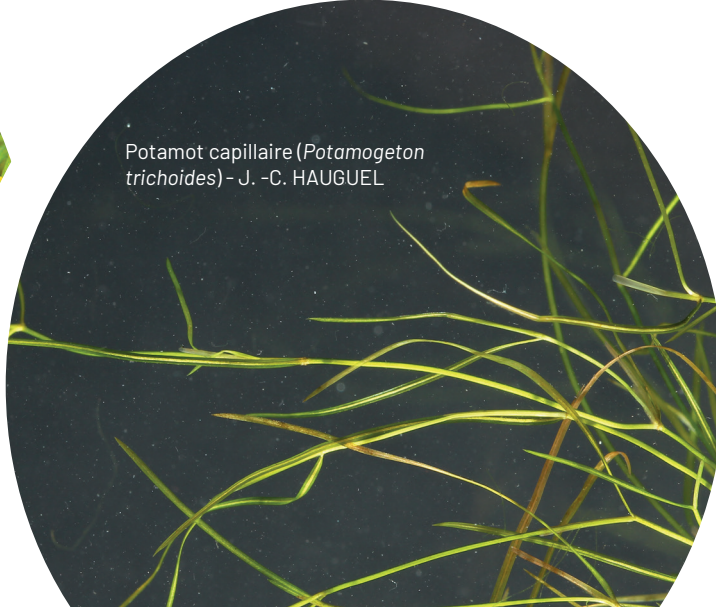
LES HERBIERS AQUATIQUES

Les Characées sont des algues dont la structure particulière les font ressembler fortement à des plantes. Souvent exigeantes dans leurs conditions écologiques, elles se sont beaucoup raréfiées. Ces communautés d'algues aquatiques peuvent former des herbiers eux aussi considérés comme d'intérêt européen et on peut les voir dans au moins un bassin le long de l'axe N12 à proximité de Dreux.

Deux plantes annuelles aquatiques : le Potamot filiforme (*Potamogeton trichoides*) et le Potamot de Berchtold, (*Potamogeton berchtoldii*) sont présentes dans des végétations immergées patrimoniales des bassins en eau à l'est de la N12. Déjà rares au XIXe siècle, ces deux espèces subissent pleinement la raréfaction des zones humides dans les plaines. Les bassins de la N12 fournissent des milieux refuges remarquables pour ces potamots. Associées à d'autres espèces elles peuvent former des communautés végétales d'intérêt européen soulignées dans la directive européenne « Habitat » de Natura 2000. Enfin ces herbiers sont également des refuges et sources alimentaires privilégiés pour la faune aquatique.



Chara globuleuse (*Chara globularis*) - B. TOUSSAINT



Potamot capillaire (*Potamogeton trichoides*) - J. -C. HAUGUEL

LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Nombreuses sont les plantes exotiques qui sont introduites sur nos territoires en dehors de leur aire naturelle de répartition. La plupart ne se maintiennent pas ou trouvent un état d'équilibre sans perturber le milieu naturel. Cependant, il arrive que certaines développent un comportement envahissant et impactent notre environnement, posant des problèmes d'ordre écologique, socio-économique ou sanitaire (allergies en particulier). On désigne ces espèces : espèces exotiques envahissantes (EEE) ou espèces invasives. Les centres d'échanges commerciaux (zones urbaines, gares, ports,...) sont des lieux d'apparition de ces plantes. Les infrastructures de transport linéaires telles que les routes sont des axes pouvant privilégier leur propagation, leur structure linéaire favorisant incontestablement leur dissémination. De façon générale, les plantes exotiques envahissantes colonisent préférentiellement les milieux naturels lorsque qu'ils sont perturbés : zones de travaux, remblaiement, coupe forestière, etc.

Les Conservatoires botaniques établissent et mettent à jour régulièrement des listes régionales de ces plantes à risque. Elles ont pour objectif d'alerter et de mettre en évidence les menaces pesant sur la biodiversité. Des catégories y sont distinguées selon les impacts observés sur l'environnement local, et la connaissance du comportement envahissant des espèces dans des régions voisines : les «avérées», et les «potentielles». L'axe routier de la N12 est impacté par la présence de ces plantes.

Les inventaires ont révélé une implantation de onze espèces considérées comme « invasives avérées » et une répartition assez large, surtout à l'ouest du réseau. Les bassins sont presque indemnes à l'heure actuelle d'espèces exotiques envahissantes, mais une surveillance est à réaliser car les jussies ou encore la Crassule de Helms sont proches des emprises et pourraient être introduites accidentellement par les oiseaux de passage ou des travaux d'entretien.



J.-C. HAUGUËL

Ailanthé glanduleux (*Ailanthus altissima*)

Implanté en France au milieu des années 1800 comme essence hôte pour la culture d'un ver à soie, le Faux vernis du Japon ou Ailanthé s'est progressivement naturalisé. C'est une plante invasive avérée à croissance rapide qui produit de vigoureux drageons capables de porter atteinte aux ouvrages d'art (comme les ponts) ou de déstabiliser les ballasts ferroviaires. Sur l'axe N12 il existe un seul noyau de population au pied d'un ouvrage d'art dans l'agglomération de Dreux, à l'extrême est. L'éventuelle progression de cet arbre exotique reste cependant à surveiller plus à l'ouest de la route nationale.



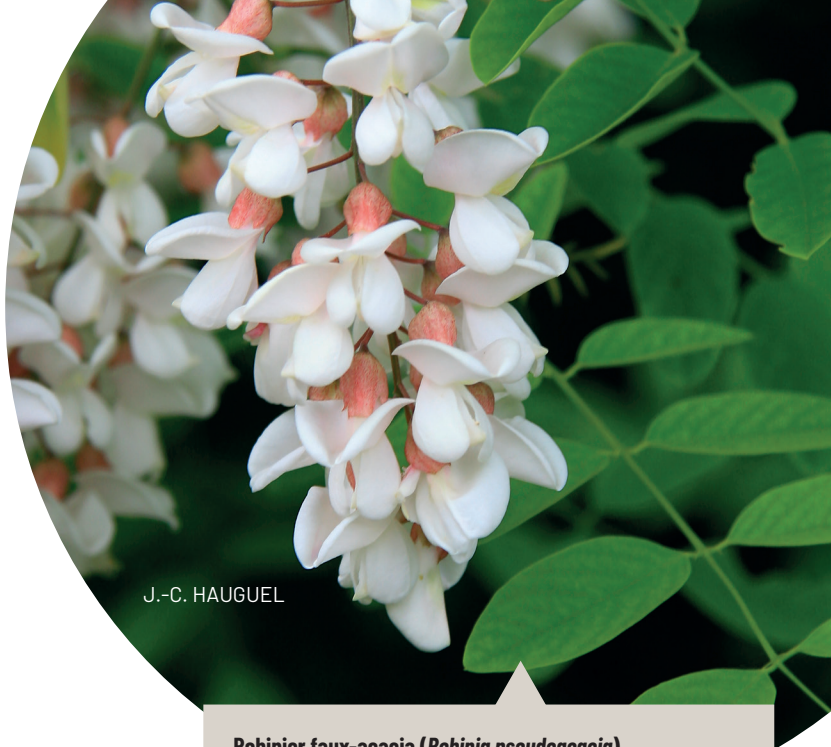
Station de Renouée du Japon à l'entrée d'un bassin d'un échangeur à Dreux
— N. ROBOUAM



Découvrir la définition des catégories de plantes à risque en dernière page



L'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain, interdit le colportage, la mise en vente, l'achat, l'utilisation ainsi que l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence, par imprudence d'une quinzaine d'espèces. Cette liste, augmentée à deux reprises depuis, est encore appelée à évoluer au fil des années pour prévenir au mieux les introductions accidentelles. Sur l'axe N12, le faux Vernis du Japon (*Ailanthus altissima*), est concerné par cet arrêté.



J.-C. HAUGUEL

Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Originaire d'Amérique du nord, il fut importé en Europe au 17ème siècle. Le Robinier est un arbre portant des rameaux épineux pouvant atteindre 30 m de hauteur. Pionnier à croissance rapide, il montre une capacité particulière à coloniser des milieux pauvres ou récemment perturbés. Il possède la particularité de rejeter de l'azote dans le sol ce qui favorise le développement des plantes telles que les orties, ronces et chardons. Sa gestion peut s'avérer complexe car il forme rapidement des fourrés ligneux denses après sa coupe ou son broyage.

Là aussi cette espèce ne colonise que ponctuellement les emprises de la N12, mais un secteur plus dense est à souligner et à surveiller aux alentours de Mortagne-au-Perche.



B. TOUSSAINT

La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)

Évaluée comme espèce « envahissante avérée » et habituellement assez commune le long des routes, elle est présente en plus d'une douzaine de points le long de l'axe N12. Cette plante exotique reste néanmoins à surveiller car possède un puissant pouvoir de dissémination. En effet, le moindre petit morceau de racine ou de tige peut lui permettre de former de nouveaux foyers. Les dépôts de déchets sauvages et la gestion des dépendances vertes par gyrobroyage favorisent ce phénomène de bouturage. Aujourd'hui, la Renouée du Japon est observée sur l'ensemble du territoire français. Elle induit de fortes conséquences sur les milieux naturels au-delà de ses difficultés de gestion liées à sa croissance rapide, ses rhizomes puissants et dynamiques très difficiles à arracher ou à épuiser, et sa taille élevée occultante. Il faut donc agir rapidement et surtout prévenir son implantation !



PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Les dépendances vertes, une zone d'accueil pour la flore locale

Les cortèges de plantes inventoriés sur l'axe N12 sont composés majoritairement de plantes communes à très communes dans la région.

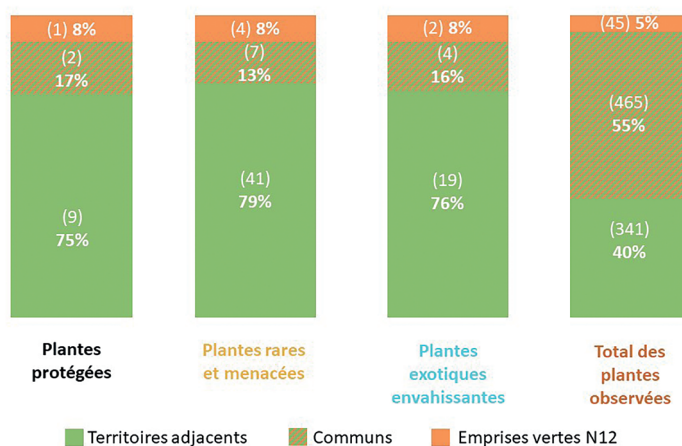
55% des plantes des environs proches (bande de 500m de part et d'autre du réseau) sont présentes sur les emprises du réseau de la DIRNO, dont une cinquantaine d'espèces seraient uniquement identifiées sur ces dernières. Et même si ces chiffres sont aussi liés à l'effort d'échantillonnage important sur l'axe routier par rapport aux territoires adjacents, on peut souligner une diversité et une richesse spécifique intéressante sur les dépendances avec plus de 500 espèces de plantes. En effet, la contribution des milieux humides liés aux bassins sur le réseau (fourrés humides, roselières, ceintures herbacées, végétations aquatiques) permet à une importante diversité de la flore locale de s'y développer. Les prairies entretenues par le broyage annuel offrent aussi un refuge à bon nombre d'espèces comme les orchidées ou des gesses telle la Gesse des bois (*Lathyrus sylvestris*) par exemple.

Comparée aux territoires adjacents (en dehors du territoire d'intervention de la DIRNO), la proportion des plantes à enjeu patrimonial (en nombre d'espèces

protégées et rares et menacées en Centre-Val de Loire et Normandie) identifiées sur les emprises de l'axe N12 est bien en deçà. Ceci étant on totalise tout de même 12 plantes très patrimoniales sous la gestion de la DIRNO qui nécessitent une attention particulière.

Concernant les plantes exotiques envahissantes, la proportion d'espèces des emprises de la DIRNO le long de l'axe N12 est nettement inférieure à celle des territoires adjacents. Bien que les routes (tout comme les autres infrastructures linéaires) soient des secteurs importants pour leur implantation et leur propagation, l'axe de la N12 reste encore assez épargné. Le trafic est un des vecteurs principaux de dispersion de ces plantes invasives qui facilite la dispersion des graines. Aussi, les activités humaines peuvent également favoriser leur extension avec notamment les travaux d'aménagements routiers (déplacements de terre) ou encore le gyrobroyage qui parsème des graines, des morceaux de tiges ou de racines le long de l'axe routier. Le réseau de la DIRNO reste donc à surveiller précautionneusement et une responsabilité réside dans la maîtrise et la gestion de ces plantes.

Comparaison des pourcentages (et nombres) des plantes localisées sur l'axe N12, les territoires adjacents ou les deux (sur un tampon de 500m de part et d'autre de l'emprise)



La part des plantes à enjeu patrimonial et des plantes exotiques à risque sur les emprises vertes du réseau routier par rapport aux territoires adjacents (sur une surface de 500 m autour de l'axe routier).



PLUS DE DIVERSITÉ VÉGÉTALE

Comment pourrait être orientée la gestion sur l'axe de la N12 ?

POURUIVRE L'ENTRETIEN DES MILIEUX HERBACÉS

L'action d'entretien par broyage régulier des emprises vertes des routes permet d'obtenir ces zones refuge favorables aux espèces des prairies et des pelouses qui se raréfient dans les plaines françaises. Ainsi ces pratiques d'entretien annuel doivent être maintenues pour éviter la fermeture des milieux associés au réseau de la DIRNO.

À SAVOIR

L'herbe laissée sur place, à terme, enrichit le sol et contribue à une repousse plus rapide (phénomène d'humification des horizons superficiels du sol). Aussi, exporter les déchets de fauche aurait également des effets positifs sur la diversité des plantes locales. Une autre conséquence sur la durée serait celle sur les fréquences de curage des fossés et dérasement des accotements, qui seraient à mener moins fréquemment avec moins de production et de cumul de matière organique.



Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*) sur la commune de Tillière-sur-Avres, sur l'échangeur entre la N12 et la D23 - Y. CABON

FAVORISER LA NATURALITÉ



- En évitant d'artificialiser les espaces par des aménagements (labours, plantations, semis de plantes horticoles dont des plantes exotiques...).
- En préservant les secteurs remarquables (ex. milieux humides, grands délaissés en prairie diversifiée, pelouses rases, ...);
- En utilisant dans le cadre de plantations, une palette végétale de plantes locales mieux adaptées aux conditions du milieu, en faisant appel à des sélections de plantes indigènes d'origine génétiquement local

PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX

La connaissance des plantes présentes sur les accotements de la N12 constitue un premier et principal élément pour la mise en place d'une gestion différenciée adaptée, en permettant simplement d'éviter la destruction non intentionnelle de la flore remarquable, ou à l'inverse la propagation des plantes envahissantes problématiques. Elle permet l'intégration des enjeux de biodiversité dans les interventions d'entretien et d'amélioration du réseau par les gestionnaires en charge. La considération de la présence des rares Gesse hérissée (*Lathyrus hirsutus*) et Mélampyre des champs (*Melampyrum arvense*) sur les emprises routières du CEI d'Alençon constituerait un exemple de l'importance de cette connaissance dans les futurs travaux qui pourrait intervenir sur les talus. De même la lutte localement contre des espèces exotiques émergentes sur certains territoires permet la réduction des risques de dissémination de ces plantes problématiques pour les milieux naturels. Là encore l'identification et la gestion de la station de Renouée du Japon aux abords de Dreux montre la mobilisation des services de la DIRNO pour prendre en compte l'alerte de l'introduction d'une espèce invasive à forte capacité de dispersion.

Des prairies de fauche sur l'axe N12

Sur les talus pentus, les résidus des plantes coupées lors du gyrobroyage annuel finissent par dévaler vers le bas avec l'action du vent, des pluies... Ce phénomène permet aux végétations du milieu et haut de talus de ne pas être influencées par le processus d'humification enrichissant le sol. Ainsi une flore plus caractéristique de « prairie de fauche » (avec exportation) s'y développe. Ces communautés sont très diversifiées en espèces et forme des espaces fleuris, favorables aux insectes pollinisateurs. On observe notamment dans ces prairies : l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), l'Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*), la Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*), la Knautie des Champs (*Knautia arvensis*), ou encore la Gesse hérissée (*Lathyrus hirsutus*).



À SAVOIR

La fauche modifie le cycle de croissance des plantes au cours de l'année. Elle impacte donc l'intensité et la saisonnalité de la repousse des espaces prairiaux. Il est possible de choisir et faire varier les pratiques de fauches pour favoriser l'expression de la flore locale et notamment des plantes à fort enjeu patrimonial (choix de la date, de la hauteur de coupe, de la fréquence...).



GLOSSAIRE



Biotope : lieu de vie défini par des caractéristiques physiques et chimiques déterminées et relativement uniformes. Ce milieu héberge un ensemble de formes de vie composant la biocénose : flore, faune, fonge (champignons), et des populations de micro-organismes, le tout formant un écosystème.

Communauté végétale ou végétation : ensemble des plantes occupant un biotope uniforme et interagissant entre individus de la même espèce mais aussi entre espèces différentes, constituant un milieu végétal spécifique du fait des rapports existant entre ces végétaux et les conditions de leur habitat.

Dépendances vertes : dépendances routières végétalisées. Elles se divisent en deux catégories ; celles directement associées au fonctionnement de la route et celles qui l'accompagnent. Elles assurent des fonctions techniques, routières, paysagères, écologiques.

Espèce patrimoniale : Regroupe les plantes protégées et ou rares et menacées. Il s'agit de plantes que les scientifiques estiment importantes pour des raisons écologiques, scientifiques ou culturelles.

Espèce déterminante de ZNIEFF : Afin de définir une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) et de pouvoir la délimiter, la présence d'espèces dites « déterminante » doit être établie. L'inscription d'une espèce comme déterminante de ZNIEFF repose sur plusieurs critères, notamment sa rareté, son degré de menace au niveau de la région, sa représentativité d'un bon état de conservation

des habitats, la responsabilité de la région concernant sa conservation, etc.

Humification : processus de formation de l'humus, correspondant à la couche superficielle du sol influencé par la décomposition de la matière organique.

Prairie mésophile : concerne les communautés végétales de prairies qui prospèrent au mieux dans des conditions moyennes du gradient sécheresse-humidité.

Plantes exotiques à risque : plantes non indigènes ayant, sur leur territoire d'introduction, un caractère envahissant avéré et un impact négatif sur la biodiversité (à l'intérieur de communautés végétales naturelles ou semi-naturelles) et/ ou sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques. Certaines d'entre elles présentent une tendance au développement de ce caractère envahissant et constituent donc un risque de devenir à plus ou moins long terme des invasives avérées.

Richesse spécifique : Désigne le nombre d'espèces présentes sur une zone définie.

Natura 2000 : Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Ils sont désignés en France en s'appuyant sur deux directives (Oiseaux et Habitats) comprenant des annexes listant des milieux et espèces (dont des plantes) d'intérêt communautaire.

POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTEZ LE CATALOGUE, LES FICHES ESPÈCES PAR CEI OU ENCORE LA SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES AXES ROUTIERS SUR NOS SITES WEB.